

Pressemitteilung

Opfikon, le 30 janvier 2023

Sunrise augmente sa masse salariale de 2,6% en 2023

Sunrise augmentera au total sa masse salariale de 2,6% pour l'année 2023. Pour tous les collaborateurs soumis à la Convention collective de travail, la masse salariale augmentera d'environ 2,8%. Cette décision fait suite aux négociations salariales ayant eu lieu entre Sunrise et son partenaire social, le syndicat syndicom.

Sunrise adopte une approche individuelle et axée sur les performances pour les augmentations salariales régulières. «Afin de compenser au mieux la charge financière supplémentaire due à la hausse des prix, nous allons cette année particulière transférer à tous les collaborateurs soumis à la Convention collective de travail les 2,6% à partir d'avril 2023. En outre, environ 0,2% seront disponibles de manière flexible en 2023 pour des augmentations de salaire extraordinaires.», explique André Krause, CEO de Sunrise.

Daniel Hügli, responsable du secteur ICT de syndicom, ajoute : "Ces augmentations de salaire permettent d'atténuer l'augmentation du coût de la vie pour les collaborateurs. La Convention collective de travail progressiste est à la base de ce résultat de négociation".

Pour tous les autres collaborateurs qui ne sont pas soumis à la Convention collective de travail, un budget de 2% sera mis à disposition dans le cadre des augmentations de salaire régulières pour les ajustements individuels des salaires axés sur les performances ainsi qu'environ 0,2% pour des augmentations de salaire extraordinaires.

Sunrise
Media Relations
media@sunrise.net
0800 333 000

syndicom - Gewerkschaft Medien und Kommunikation
Daniel Hügli, Leiter Sektor ICT
daniel.huegli@syndicom.ch
079 833 40 66